

Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

MAIRIE DE LEMPZOURS



24800 LEMPZOURS

En exercice	11
Présents	8
Votants	10

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 23 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Lempzours s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Madame Thérèse CHASSAIN, Maire de Lempzours.

Présents : Thérèse CHASSAIN, Guillaume REBEYROL, Lydie FIAULT, Bruno AUZARD, Jean-Paul BLANCHARD, Eric LACOURARIE, Odile MOREAU, Nathalie VERNAT

Excusés : Yannick LE PIERRES ayant donné pouvoir à Lydie FIAULT, Herminie ROULHAC ayant donné à Thérèse CHASSAIN

Absents : Graziella RAYNAUD

Convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2024

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Guillaume REBEYROL

Ordre du jour :

- 1- **Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024.**
- 2- **Délibération : Finances : Admission en Non-Valeur**
- 3- **Délibération : Syndicats : Retrait provisoire du SMDE24 (compétence « protection du point de prélèvement ») de la commune de Thiviers pour permettre son adhésion au SIAEP Nord Est Périgord**

Questions diverses

Délibération D240916-25 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2024

Madame le Maire expose que le projet de procès-verbal de la séance du 1er juillet 2024 a été joint à la convocation de chaque élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Après avoir délibéré, le procès-verbal du conseil municipal du 1er juillet 2024 est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Délibération D240916-26 : Admission en non-valeur

Madame le Maire expose au Conseil municipal que sur plusieurs années antérieures, il y a des reliquats restants sur titres :

- Loyers impayés de 2021 à 2023 pour 6 318.19 €

Il convient donc d'effacer la dette et d'admettre en non-valeur la somme de 6 318.19 €.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur la somme de 6 318.19 € pour les reliquats restants sur titres.

Délibération D240916-27 : Retrait provisoire du SMDE24 (compétence « protection du point de prélèvement ») de la commune de Thiviers pour permettre son adhésion au SIAEP Nord Est Périgord

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal Conseil les éléments suivants :

- La commune de Thiviers et le SIAEP Nord Est Périgord ont sollicités le SMDE 24 pour que ce dernier puisse prendre une délibération pour autoriser le retrait transitoire du SMDE 24 au 31/12/2024 de la commune de Thiviers ; ceci pour permettre à cette dernière de transférer la compétence eau potable au SIAEP Nord Est Périgord.
- De façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransférera la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE 24 au 01/01/2025.
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 14/06/2024 a donné une suite favorable à cette demande de retrait provisoire.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités membres du SMDE 24 doivent se prononcer sur la question dans un délai de **trois mois** à compter de la notification.

Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter le retrait provisoire du SMDE 24 de la commune de Thiviers au 31/12/2024 dans la mesure où de façon concomitante, le SIAEP Nord Est Périgord retransférera la compétence « Protection du point de prélèvement » de la commune de Thiviers au SMDE 24 au 01/01/2025.

Questions diverses

Nouveau bureau :

Le bureau du secrétariat de mairie a été rénové. Madame le Maire expose qu'il sera nécessaire d'acheter du mobilier neuf. Accord du conseil.

Demande d'information sur des parcelles de l'association « Sauvegardons Lempzours et la vallée de la Côte ».

Noël :

- Cartes cadeaux pour les enfants.
- Bons cadeaux pour les aînés : renouvellement des bons comme ceux de l'an dernier.

Jardin d'enfants :

Il est à 90% terminé. Il devrait être opérationnel pour le mois d'octobre.

Information date du Salon du Livre le WE des 5 et 6 octobre 2024.

Achat de nouvelles illuminations pour Noël car les anciennes sont hors service.

Séance du conseil municipal levée à 19h30

*Le Maire,
Thérèse CHASSAIN*

*Le secrétaire de séance,
Guillaume REBEYROL*